

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture
Direction
des collectivités locales

Bureau du contrôle
budgétaire et des dotations

Dossier suivi par :
Christine MEYA
Christian GIUSTI
☎ : 04.68.51.68.56 ou 52
☎ : 04.68.35.56.84

Référence :

Perpignan, le 8 SEP. 2011

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

A

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES DU DEPARTEMENT
DES PYRENEES ORIENTALES

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENTS DES
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE

MADAME LA PRESIDENTE DU CONSEIL GENERAL

En communication à :

Monsieur le Sous-préfet de Céret

Madame le Sous-préfet de Prades

Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques

Objet : Déploiement de la dématérialisation et du contrôle des documents budgétaires via ACTES BUDGETAIRES

L'expérimentation du projet ACTES BUDGETAIRES de dématérialisation de la transmission des documents budgétaires et d'automatisation des contrôles d'équilibre s'est achevée le 30 juin 2011.

Cette expérimentation s'étant avérée concluante, les outils informatiques (ACTES BUDGETAIRES pour les préfectures et TotEM pour les collectivités) vont donc être déployés au second semestre 2011.

LE LOGICIEL TotEM est mis gratuitement à la disposition des collectivités locales et des éditeurs de logiciels financiers par la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCL). Il permet d'élaborer les documents budgétaires (renseignement des annexes par saisie ou import de données et visualisation et rematérialisation selon la présentation réglementaire) et de sceller et valider les fichiers à transmettre à la préfecture via les tiers de télétransmission.

PERIMETRE DE DEPLOIEMENT

Seules les maquettes budgétaires les plus utilisées ont été dématérialisées et seront mises à disposition pour les documents budgétaires de l'exercice 2012:

- M14 présentations par nature et fonction
- M4 et ses déclinaisons
- M52 présentation par nature

Adresse Postale : Hôtel de la Préfecture - 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66

Renseignements :

☎ INTERNET : <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>
☎ COURRIEL : contact@pyrenees-orientales.gouv.fr

Les autres maquettes budgétaires seront mises à disposition sous forme dématérialisée ultérieurement.

Les collectivités s'engageant dans une démarche de dématérialisation pour un exercice budgétaire doivent s'engager à télétransmettre l'ensemble de leurs décisions budgétaires afin que l'outil contienne des exercices complets (budget supplémentaire, décisions modificatives....).

RECENSEMENT DES COLLECTIVITES

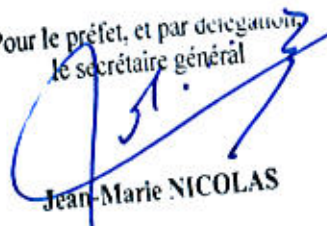
La mise à disposition du logiciel TotEM en décembre 2011 pour la transmission des documents budgétaires de l'exercice 2012 (les comptes administratifs 2011 ne sont pas inclus dans le déploiement) se fait sur la base du volontariat.

Les collectivités et établissements publics locaux qui souhaitent participer au déploiement d'ACTES BUDGETAIRES doivent le signaler avant le 26 septembre par messagerie uniquement à l'adresse suivante: *christine.meya@pyrenees-orientales.gouv.fr*.

Pour s'inscrire dans cette démarche, je vous rappelle qu'il est nécessaire d'avoir signé au préalable une convention ACTES. Si cela n'est pas votre cas, un modèle de convention et des éléments d'informations pourront vous être transmis rapidement sur votre demande. A ce sujet, vous pouvez adresser vos mels à l'adresse suivante : *jean-marc.vidal@pyrenees-orientales.gouv.fr*.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le préfet

Pour le préfet, et par délégation
le secrétaire général

Jean-Marie NICOLAS